

# LIVRET DE L'ADHÉRENT

L'équipage d'Armateurs de France vous souhaite  
la bienvenue à bord !

Armateurs  de France

Vous désirez connaître les domaines d'expertise et le fonctionnement de notre organisation professionnelle ?  
Ce livret répond à vos questions et l'ensemble de l'équipe d'Armateurs de France est à votre disposition pour vous fournir toute précision.

## Sommaire

### 1 ~~~~~ NOS MISSIONS ET NOS ENGAGEMENTS

Défendre nos valeurs, accompagner les entreprises et promouvoir notre secteur	— 03
La Charte Bleue d'Armateurs de France : pour un transport durable et responsable	— 04

### 2 ~~~~~ UNE ORGANISATION SUR-MESURE

### 3 ~~~~~ DES SERVICES DE QUALITÉ

Une veille minutieuse au service d'une information détaillée	— 11
Une information fiable et régulière	— 12
Les commissions paritaires de négociation	— 14
Des actions d'influence ciblées	— 14
Quels sont nos interlocuteurs institutionnels ?	— 16
Quels sont nos partenaires d'influence ?	— 17

### 4 ~~~~~ UNE COMMUNICATION « MUSCLÉE »

Un site web moderne	— 21
Une présence digitale indispensable	— 21
Notre rapport annuel	— 21
Des relations publiques variées afin de mieux faire connaître notre secteur	— 22
Les événements «phares» de l'année	— 22
Nos publications	— 22

### 5 ~~~~~ COMMENT ADHÉRER ?

La distinction entre adhérent et membre associé	— 25
Trois grands principes de cotisation pour un barème équitable	— 25
Membre associé	— 25

### NOS SERVICES SONT DES ENGAGEMENTS

Depuis 2008, Armateurs de France est certifié QUAL'OP par l'AFNOR. Le référentiel de cette certification dédiée aux fédérations professionnelles permet de synthétiser les différents services qui vous sont offerts et de contrôler le respect de ce référentiel.





# 1

## NOS MISSIONS ET NOS ENGAGEMENTS

Armateurs de France, l'organisation professionnelle des entreprises françaises du *shipping*, se veut le **porte-parole d'une industrie de pointe**, au carrefour des enjeux économiques, sociaux et environnementaux aux échelles locales et internationales.

Armateurs de France est l'**interlocuteur naturel des pouvoirs publics** sur toutes les questions relatives au transport et aux services maritimes. Elle défend activement les intérêts de la profession auprès de l'ensemble des instances nationales, communautaires et internationales.

## DÉFENDRE NOS VALEURS, ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES ET PROMOUVOIR NOTRE SECTEUR

Jour après jour, l'objectif de notre organisation est de promouvoir le savoir-faire français : un transport maritime de qualité, sûr et respectueux de l'environnement.

### Nos missions sont :

- L'information et le conseil pour nos adhérents
- La défense et la représentation des entreprises françaises de transport et de services maritimes auprès des instances françaises, européennes et internationales
- Le dialogue social de branche et la négociation des conventions collectives
- La promotion de l'image du transport maritime

### NOUS REPRÉSENTONS DES ACTIVITÉS DIVERSIFIÉES...

À travers le monde, notre organisation est présente dans tous les secteurs du transport et des services maritimes :

- Transport de marchandises : vrac sec, gaz, produits chimiques et pétrole, transport de conteneurs
- Transport de passagers et croisière
- Services maritimes : pose de câbles sous-marins, approvisionnement en sable marin, offshore pétrolier, services maritimes portuaires, services maritimes éoliens ou hydroliens, océanographie et recherche sous-marine, assistance et sauvetage...

### ... PIVOT DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE NOTRE PAYS...

Le *shipping* français constitue un maillon crucial des échanges mondiaux, de la sécurité des approvisionnements et du développement de l'emploi français :

- Les entreprises de transport et de services maritimes emploient 26 000 salariés français (16 000 navigants et 10 000 sédentaires)
- Le chiffre d'affaires atteint 17 milliards d'euros en 2017<sup>1</sup>

### ... DANS UNE ÉCONOMIE MONDIALISÉE

La flotte mondiale de commerce compte environ 90 000 navires. La flotte européenne représente 18% de la flotte mondiale en termes de pavillon. La flotte française regroupe une centaine d'entreprises<sup>2</sup>, soit plus de 1 000 navires opérés par des compagnies françaises dont plus de 400 sous pavillon français. La flotte française se situait au 30<sup>e</sup> rang des flottes mondiales par pavillon et au 22<sup>e</sup> rang pour sa flotte contrôlée<sup>3</sup> en 2018.

- Près de 90% du transport de marchandises dans le monde s'effectue par la voie maritime
- Près de 10 milliards de tonnes de marchandises sont transportées tous les ans par voie maritime

## LA CHARTE BLEUE D'ARMATEURS DE FRANCE : POUR UN TRANSPORT DURABLE ET RESPONSABLE

### L'ambition de la Charte Bleue est double :

- Poursuivre la réduction drastique de l'impact environnemental du transport maritime, en développant des navires plus sûrs, plus propres et moins consommateurs en énergie.
- Promouvoir un haut degré d'exigence en matière sociale, en favorisant l'emploi et la formation dans le transport et les services maritimes, ainsi qu'un dialogue social de qualité.



Signe de l'attachement de l'ensemble de nos compagnies aux principes et aux valeurs définis par cette charte, Armateurs de France décerne chaque année son **trophée de la Charte Bleue**.

**Tous les adhérents d'Armateurs de France sont signataires de la Charte Bleue**

Retrouver l'intégralité de notre Charte Bleue sur notre site web

<sup>1</sup> Source : Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire  
<sup>2</sup> La cinquantaine d'entreprises adhérentes d'Armateurs de France représente plus de 80% de l'activité du secteur.  
<sup>3</sup> Flotte contrôlée : flotte de navires battant pavillons d'Etats tiers mais contrôlée par une entreprise européenne si l'on parle de flotte contrôlée depuis l'Europe ou par une entreprise française si l'on parle de flotte contrôlée depuis la France.



2

UNE  
ORGANISATION  
SUR-MESURE

## LES ÉLUS

### Le Président

Chef d'entreprise, membre du comité exécutif, il est élu par l'Assemblée générale pour une période de deux ans, renouvelable ensuite par période d'un an.

### Le Trésorier

Chef d'entreprise, membre du comité exécutif, il est élu par l'Assemblée générale pour une période d'un an renouvelable.

## LES ORGANES DE DÉCISION

### L'Assemblée générale

Elle est composée des représentants de l'ensemble des entreprises adhérentes et se réunit une fois par an, en général au début du mois d'avril. Elle vote les comptes de l'exercice et fixe les cotisations pour l'année courante. L'élection du Président et du Trésorier se déroule également lors de l'Assemblée générale.

### Le Comité exécutif

C'est le principal organe de décision de l'organisation professionnelle. Il est composé des adhérents ayant qualité de membres actifs désignés par l'Assemblée générale. Il se réunit généralement cinq à six fois par an. Il délibère et décide des actions à engager pour toute question intéressant la profession.

## LES COMITÉS DE PILOTAGE

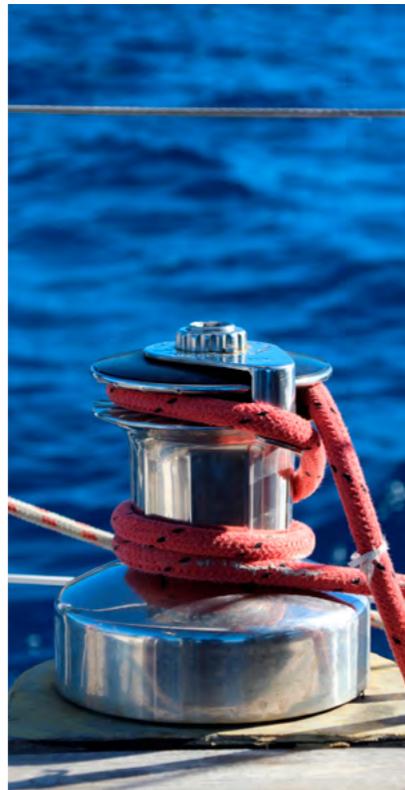
Ils réunissent les membres d'Armateurs de France autour de thèmes transversaux afin d'élaborer des positions communes. Chaque comité est animé par un Président, désigné par le Comité exécutif et assisté d'un secrétaire qui est un permanent d'Armateurs de France.

### Le Comité Économie Fiscalité

### Le Comité Affaires Sociales

### Le Comité Environnement

### Le Comité Sécurité Sureté



## LES AUTRES INSTANCES

### Le Conseil stratégique

C'est un conseil des « sages » qui assiste le Président. Il est composé au maximum de douze membres armateurs désignés par l'Assemblée générale sur proposition du Président.

Si vous souhaitez devenir membre du Comité exécutif, du Conseil stratégique ou d'un comité de pilotage, nous vous prions de nous contacter à ce sujet.

### Le Bureau

Les membres du bureau ont pour mission de présenter la stratégie et défendre les intérêts des adhérents d'Armateurs de France auprès des décideurs politiques et représentants de l'administration. La composition du bureau est fixée par le règlement intérieur.

### Les Comités de liaison

Les instances de discussions avec des professionnels extérieurs comme le comité de liaison armateurs/assureurs (sur les questions assurantielles) permet de discuter avec les tiers que sont les assureurs et les courtiers.

Consultez les statuts et le règlement intérieur sur notre site web

## L'ÉQUIPE



Nommé par le Président après approbation par le comité exécutif, le Délégué général pilote et anime les services permanents d'Armateurs de France, assure la représentation de l'organisation professionnelle auprès des pouvoirs publics et gère son budget. Il est également chargé des relations internationales, du dialogue social de la branche et de la négociation des conventions collectives.

— Délégué général :  
Jean-Marc Lacave

### Les Groupes de travail

Les groupes de travail des experts sont ouverts à l'ensemble des personnes en charge des questions correspondantes au sein des compagnies adhérentes. Toute personne qui souhaite faire le lien entre son entreprise et Armateurs de France est bien évidemment la bienvenue.

Deux principaux objectifs : réaliser auprès de nos adhérents des points d'étape réguliers, et réfléchir aux grandes orientations à donner dans le domaine considéré.

- Le groupe Experts communication
- Le groupe Experts juridiques
- Le groupe Experts navigants
- Le groupe Experts sédentaires

L'organisation d'Armateurs de France repose sur trois maîtres-mots : service, expertise, réactivité. L'équipe d'experts est à votre disposition pour répondre à vos questions ou demandes de manière fiable, rapide et précise. Ils sauront vous guider ou vous accompagner tant sur vos problématiques quotidiennes qu'au sujet de vos actions à l'égard des pouvoirs publics.

### L'équipe des experts se compose de la manière suivante :

- Responsable affaires juridiques, fiscales et assurances :  
Laurène Niamba
- Chargé(e) de mission juridique
- Responsable affaires sociales et formation :  
Maha Vandewalle

— Responsable sécurité, sûreté, environnement et qualité :  
Nelly Grassin

— Chargé(e) d'environnement et de communication

— Responsable affaires européennes :  
Mathilde Prete Capasso Torre

— Responsable de veille économique, multimodalité et ports :  
Flore Noiroot-Ray

— Responsable communication :  
Agnès Rincé

— Chargé(e) de mission communication

— Responsable affaires générales :  
Philippe Costa

— Responsable comptabilité et ressources humaines :  
Marie-Claire Denicourt



Retrouvez les coordonnées de l'équipe sur notre site web.



3

DES SERVICES  
DE QUALITÉ

## UNE VEILLE MINUTIEUSE AU SERVICE D'UNE INFORMATION DÉTAILLÉE

Notre préoccupation constante est de vous garantir l'accès à une information ciblée pour l'ensemble de vos collaborateurs.

Au moment de votre adhésion à Armateurs de France, puis de façon régulière, nous vous demanderons de nous fournir la liste des personnes de votre entreprise qui pourront recevoir les informations adressées par infomails, suivant le domaine d'expertise. En marge de cette mise à jour annuelle de nos listes de diffusion, chacun de nos adhérents peut demander

l'accès aux diffusions régulières d'Armateurs de France en fonction des sujets qui l'intéressent.

C'est donc un véritable « service à la carte » que nous mettons à votre disposition pour vous informer au plus près de vos préoccupations professionnelles quotidiennes.

Notre équipe d'experts assure, sous l'autorité du Délégué général, une **veille** :

### DANS TOUS LES DOMAINES



JURIDIQUE  
FISCAL  
ASSURANCES



SÉCURITÉ  
&  
SÛRETÉ



SOCIAL  
&  
FORMATION



ENVIRONNEMENT



ÉCONOMIE



PORTS

### À TOUS LES NIVEAUX



NATIONAL



EUROPÉEN



INTERNATIONAL

### AVEC UN OBJECTIF : IDENTIFIER TOUT PROJET POUVANT IMPACTER LE CADRE JURIDIQUE ET FISCAL APPLICABLE À NOS ADHÉRENTS

Armateurs de France est à ce titre membre de l'ECSA, l'association européenne des armateurs, ainsi que de l'ICS, l'association internationale des armateurs, afin de porter haut la voix et les

couleurs du *shipping* français dans les instances européennes et internationales (Commission et Parlement européens, Organisation Maritime Internationale, notamment).

## UNE INFORMATION FIABLE ET RÉGULIÈRE

Nos experts délivrent aux adhérents le résultat de leur travail de veille grâce à des **infomails** (mails d'information).

L'entête : la catégorie de l'information

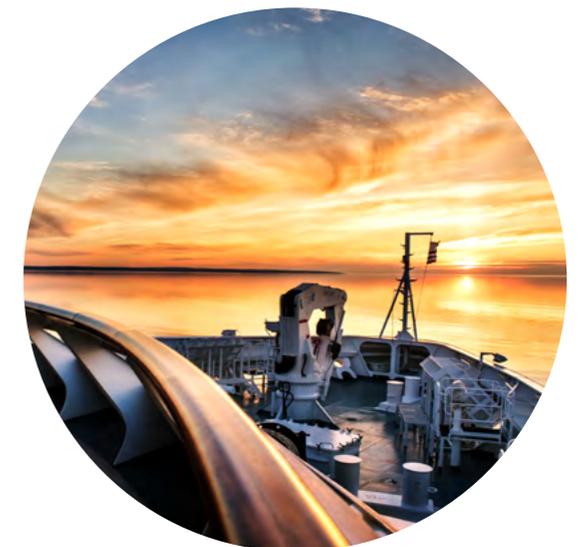
La référence de l'infomail :

- Le domaine traité
- L'année
- Le numéro de l'information

Objet du mail : le sujet de l'information

### DES INFORMATIONS RÉFÉRENCÉES SELON UNE DOUBLE TYPOLOGIE POUR UNE MEILLEURE VISIBILITÉ

Selon son sujet d'expertise	
RÉFÉRENCE	SUJET D'EXPERTISE
ECOFI	Économie/Fiscalité
EUR	Europe
JUR	Juridique/Assurances
SOC	Social/Formation
ENV	Environnement
POL MAR	Politique maritime
SUR	Sécurité/Sûreté
EUR	Europe
COM	Communication
VEILLE	Veille
ASSUR	Assurances
GOUV	Gouvernance



Selon la catégorie de l'information transmise (réunion, RSVP, etc.)		ADHÉRENTS	MEMBRES ASSOCIÉS
INFORMATION	Pour tout type d'information	•	•
LU POUR VOUS	La revue de presse <b>quotidienne</b> d'Armateurs de France reprend les actualités marquantes du maritime, des compagnies maritimes, des ports, tant au niveau national qu'international	•	•
ALERTE	Pour une information dont vous devez prendre connaissance de façon urgente	•	•
RÉUNION	Pour diffuser l'horaire, l'ordre du jour ou le dossier d'une réunion chez Armateurs de France ou à l'étranger	•	•
VEILLE	— Veille juridique et institutionnelle <b>hebdomadaire</b> — Veille sociale <b>hebdomadaire</b> — Veille Europe <b>bimensuelle</b> — Veille portuaire <b>mensuelle</b>	•	•
FLASH INFO	Message bimensuel destiné à l'ensemble de nos adhérents. Il synthétise l'activité d'Armateurs de France et annonce l'agenda de nos prochaines réunions. Il répertorie : — Nos actions d'influence, c'est-à-dire les réunions auxquelles nous avons participé dans les semaines précédentes — Des éléments de veille et d'information générale — La liste des messages qui ont été diffusés aux adhérents — Des éléments de communication externe	•	
COMMUNIQUÉ DE PRESSE	Les communiqués de presse que l'organisation adresse aux médias sont systématiquement envoyés aux dirigeants et experts communication des compagnies membres	•	•
NOTE ÉCONOMIQUE	Note économique <b>trimestrielle</b> ou <b>semestrielle</b> de conjoncture sur les marchés du transport maritime	•	•

En plus de tous nos contenus informationnels, nous organisons tout au long de l'année, divers événements auxquels tous nos adhérents et membres associés sont conviés. Ces rendez-vous facilitent le dialogue et permettent de consolider les liens avec nos différents interlocuteurs à l'échelle nationale et internationale. (Voir « NOS ÉVÉNEMENTS PHARES » page 22)

## LES COMMISSIONS PARITAIRES DE NÉGOCIATION

L'une de nos principales missions est la conduite du dialogue social. En effet, nous menons la négociation des conventions collectives des branches des personnels sédentaires, navigants officiers et d'exécution des entreprises de transport et de services maritimes. Armateurs de France préside et assure le secrétariat des commissions paritaires de négociation des personnels sédentaires et navigants réunissant les armateurs et les organisations

syndicales de salariés représentatives du secteur. Nous y défendons activement les intérêts de nos adhérents, et plus largement de la filière.

Adhérer à Armateurs de France vous permettra de participer aux commissions paritaires, de prendre part aux positions arrêtées par les adhérents et de jouer ainsi un véritable rôle dans l'animation sociale du secteur.

## DES ACTIONS D'INFLUENCE CIBLÉES

Nos actions d'influence sont menées directement auprès des instances nationales, européennes et internationales et sont soutenues par nos différentes instances partenaires.

### NOUS VOUS REPRÉSENTONS :

#### Au Conseil Supérieur de la Marine Marchande (CSMM)

**Sa mission :** accompagner la mise en œuvre des mesures prises par le Gouvernement. Il a un rôle d'organe de réflexion pour le Gouvernement puisqu'il est présent en amont des décrets et des lois adoptés. Il est aussi présent en aval en accompagnant les décisions gouvernementales pour le développement de la Marine Marchande.

#### Au Conseil Supérieur des Gens de Mer (CSGM)

**Sa mission :** participer à l'élaboration de la politique nationale en matière de prévention des risques professionnels maritimes, de bien-être des gens de mer et de protection sociale.

#### Au Conseil National de la Mer et des Littoraux (CNML) et les Conseils Maritimes de Façade (CMF)

Le CNML a été créé par la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement et remplace ainsi le Conseil national du littoral et le comité de suivi du Grenelle de la mer. Installé le 18 janvier 2013, il est présidé par le Premier ministre, ou par délégation, par le ministre chargé de la mer. Le CNML s'appuie sur quatre CMF (Manche, Atlantique Nord et Sud, Méditerranée) et quatre conseils maritimes de bassin outre-mer, qui le déclinent sur l'ensemble du territoire. Ensemble, ils sont les piliers de la gouvernance maritime de la France.

#### À la Commission Professionnelle Consultative (CPC) - mer et navigation intérieure

Instance créée par la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel (décrets d'application du 24 décembre 2018) et instituée auprès d'un ou plusieurs ministres certificateurs, selon un périmètre permettant une analyse des diplômes et titres à finalité professionnelle cohérente en matière d'activité professionnelle et d'organisation économique. La CPC « mer et navigation intérieure » est compétente dans les champs professionnels de la navigation maritime et fluviale, de l'industrie navale, nautique et de la pêche.



### À la Commission Centrale de Sécurité des navires (CCS)

La CCS est chargée de l'étude des plans et documents des navires français tels que définis par le décret n°84-810. En vue de leur approbation ministérielle, la CCS émet un avis quant à la conformité des plans et documents qui lui sont soumis au regard des dispositions des règlements nationaux et internationaux applicables.

La CCS examine également :  
— Les rapports d'audit relatifs à la gestion de la sécurité des compagnies  
— Toute demande relative à l'habilitation des sociétés de classification et des organismes de certification et de contrôle, et des organismes chargés de délivrer les certificats relatifs aux cargaisons

La CCS est consultée sur tout projet de réglementation proposé, toute question relative à la sauvegarde de la vie humaine en mer, à la sûreté des navires, à l'habitabilité des navires et à la prévention de la pollution par les navires.

### À l'OPCO Mobilités

L'OPCO Mobilités est une association à but non lucratif composée à parité par les organisations représentatives des employeurs et des salariés. Créée à l'issue de l'Assemblée générale constitutive du 19 mars 2019, l'OPCO réunit 21 branches professionnelles et la RATP. Elle représente 1,6 millions de salariés et 210 000 entreprises en France. Armateurs de France y occupe un siège au sein de son Conseil d'administration et participe ainsi aux décisions prises et ayant un impact sur la formation professionnelle dans le secteur des entreprises maritimes.

### À la Commission Nationale de la Négociation Collective Maritime (CNNCM)

La CNNCM est, entre autres, chargée de proposer au ministre chargé des gens de mer toutes mesures de nature à faciliter le développement de la négociation collective dans le secteur maritime et d'émettre un avis sur les projets de loi, d'ordonnance et de décret relatifs aux règles générales portant sur les relations individuelles et collectives du travail des gens de mer. Elle comprend des représentants de l'État, du Conseil d'État, ainsi que des représentants des organisations d'employeurs représentatives au niveau national et des organisations syndicales de gens de mer représentatives au niveau national.



### À l'Institut Maritime de Prévention (IMP)

L'IMP élabore des diagnostics sur la sécurité et les conditions de travail des gens de mer et propose des pistes d'amélioration adaptées à la réalité de leur activité. Il apporte un conseil aux professionnels dans leur démarche de prévention et forme les gens de mer et les acteurs de la prévention dans le secteur maritime.

### À l'École Nationale Supérieure Maritime (ENSM)

L'ENSM forme les officiers de la Marine Marchande, et prépare à des carrières dans le domaine para-maritime. Armateurs de France dispose de six sièges au Conseil d'administration de l'ENSM, qui représentent les différents secteurs de notre industrie.

## QUELS SONT NOS INTERLOCUTEURS INSTITUTIONNELS ?

Armateurs de France défend, explique et promeut les intérêts de la profession auprès des institutions nationales, européennes et internationales et vous assiste dans vos relations avec elles.



**Le Gouvernement et le Parlement National**



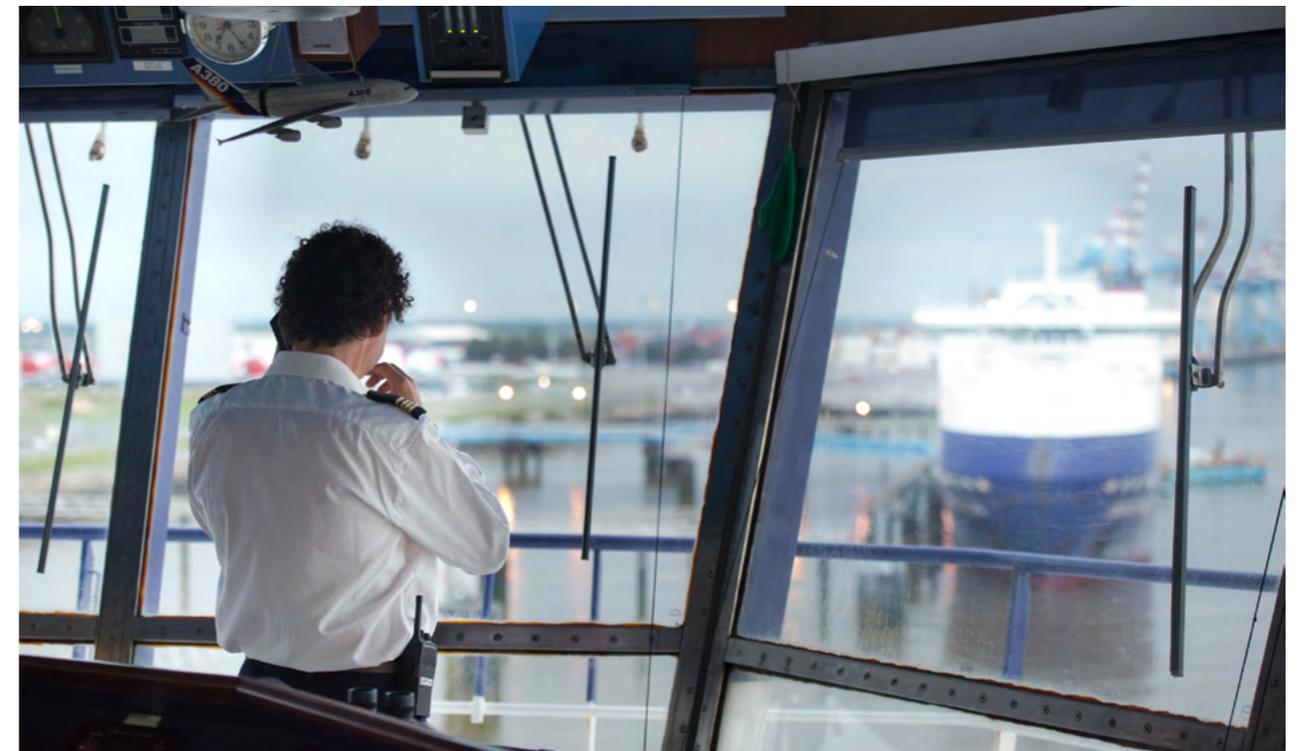
**Le Conseil, la Commission et le Parlement Européens**

**L'organisation Maritime Internationale (OMI)**

Agence spécialisée de l'ONU pour les questions maritimes, son rôle est d'élaborer et de mettre en œuvre des réglementations maritimes communes à tous les États membres.  
[www.imo.org](http://www.imo.org)

**L'Organisation Internationale du Travail (OIT)**

Agence spécialisée de l'ONU, l'OIT a pour mission de promouvoir les droits au travail, d'encourager la création d'emplois décents, de développer la protection sociale et de renforcer le dialogue social dans le domaine du travail.  
[www.ilo.org](http://www.ilo.org)



## QUELS SONT NOS PARTENAIRES D'INFLUENCE ?

Voici un panorama des principales instances dans lesquelles Armateurs de France représente ses adhérents et leurs intérêts.



### ~ AU NIVEAU EUROPÉEN

#### **L'European Community Shipowners' Association (ECSA)**

Basée à Bruxelles, l'ECSA fédère 25 associations d'armateurs des pays membres de l'Union européenne et de la Norvège. Elle défend les intérêts des armateurs européens auprès des institutions communautaires, et représente les armateurs dans le cadre du dialogue social sectoriel.

L'ECSA est également une structure d'échange sur les développements nationaux des grands sujets du transport maritime, ainsi qu'une source d'information privilégiée sur un dispositif législatif ou sur des bonnes pratiques à transposer. [www.ecsa.eu](http://www.ecsa.eu)



### ~ AU NIVEAU INTERNATIONAL

#### **L'International Chamber of Shipping (ICS)**

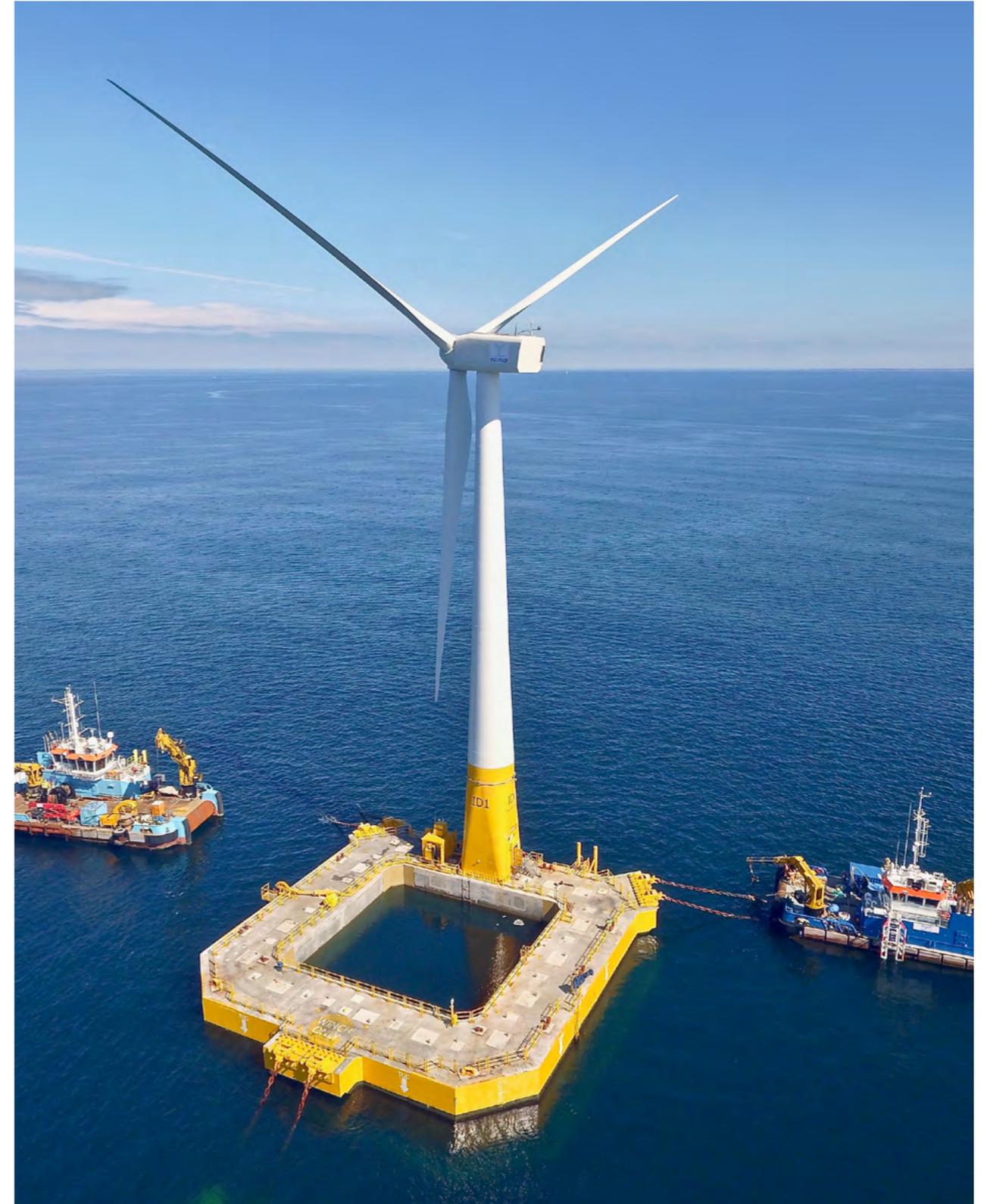
L'ICS est la principale association d'armateurs internationale et est basée à Londres. Elle représente tous les secteurs et tous les marchés du transport maritime, ainsi que plus de 80% de la flotte mondiale. Elle est composée des différentes associations nationales d'armateurs.

Son objectif est de promouvoir les intérêts du *shipping* au niveau international. L'ICS est reconnue par l'Organisation Maritime Internationale (OMI) en tant qu'organisation non gouvernementale. [www.ics-shipping.org](http://www.ics-shipping.org)

#### **Le Baltic and International Maritime Council (BIMCO)**

Créé en 1905, le BIMCO est une association basée à Copenhague, dédiée au transport et aux services maritimes qui compte 2100 membres (armateurs, opérateurs, gestionnaires, courtiers et agents), répartis dans plus de 120 pays.

Le BIMCO a pour mission de faciliter les opérations commerciales de ses membres en élaborant contrats et clauses contractuelles standardisés, et de prodiguer des informations de qualité, des conseils et des formations. [www.bimco.org](http://www.bimco.org)





# 4

## UNE COMMUNICATION « MUSCLÉE »

Nous produisons une palette de supports de communication,  
avec des messages clairs et diversifiés  
afin de refléter au mieux l'importance de notre secteur d'activité.

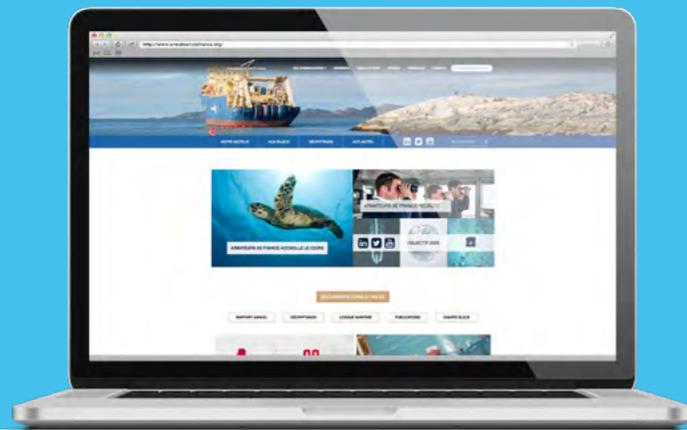
Notre objectif est de « mettre en lumière » l'industrie maritime française en France mais aussi dans le monde :

— Faire connaître le rôle de la marine marchande et la diversité de nos métiers

— Véhiculer une image positive des armateurs et contrer les idées reçues, promouvoir l'image de performance sociale et environnementale du transport maritime français

— Veiller à une représentation équilibrée des métiers et des secteurs d'activité : le transport de marchandises, de passagers et les services maritimes

## UN SITE WEB MODERNE



Notre site web [www.armateursdefrance.org](http://www.armateursdefrance.org) est riche en informations : annuaire de nos adhérents, actualités, décryptages, agenda du secteur, communiqués et dossiers de presse, etc. Cet outil au service du rayonnement de notre industrie est également votre vitrine : nous y relayons vos plus belles actualités. Avec votre identifiant, vous pouvez accéder directement à votre extranet via le site web, en cliquant sur « Espace Adhérent ». Vous retrouverez ainsi toutes les publications réservées à nos adhérents.

## UNE PRÉSENCE DIGITALE INDISPENSABLE

Une présence accrue sur les réseaux sociaux : devenus incontournables, ils permettent un dialogue permanent avec les relais d'opinion, les journalistes, la communauté maritime en particulier internationale, mais aussi le grand public.



## NOTRE RAPPORT ANNUEL



Notre rapport annuel dresse un panorama de nos activités à destination d'un large public - presse, institutionnels, grand public. Il relève haut la main le défi d'une information suffisamment précise pour séduire un public d'avisés et assez généraliste pour être accessible aux novices.

## DES RELATIONS PUBLIQUES VARIÉES AFIN DE MIEUX FAIRE CONNAITRE NOTRE SECTEUR

— Des communiqués de presse réguliers

— En fonction de l'actualité et des besoins de nos adhérents : organisation de rencontres presse thématiques afin de sensibiliser les médias à des problématiques spécifiques (un thème/un adhérent). Support : dossier de presse.

Les communiqués et dossiers de presse sont consultables sur notre site web.

— Des rencontres parlementaires sur nos sujets de préoccupation (environnement, financement, piraterie, compétitivité, biodiversité, etc.).

— Des conférences et événements, organisés par Armateurs de France ou auxquels notre organisation est activement associée, afin de promouvoir notre expertise sur des sujets techniques ou des thématiques plus généralistes auprès d'un public plus large, issu de la communauté maritime dans son ensemble.

— Une présence sur des événements grand public pour faire connaître nos métiers et attirer de nouveaux talents. Ex : Salon de l'étudiant, La mer XXL, etc.

## LES ÉVÉNEMENTS « PHARES » DE L'ANNÉE :

— Journées thématiques : Pour tous nos adhérents et membres associés, nous organisons des journées annuelles autour de thématiques variées qui permettent aux acteurs de la filière de se rencontrer et d'échanger sur des problématiques communes.

— Le Shipping Day : Le rendez-vous d'Armateurs de France, dédié aux enjeux clés de la filière du transport et des services maritimes. Chaque année, des armateurs, experts de haut niveau et acteurs de grandes institutions se réunissent autour d'une table ronde pour échanger

sur un enjeu décisif pour l'industrie. Lancé en 2018, cet événement gratuit rassemble 300 participants.

— La soirée annuelle : À la suite des conférences du Shipping Day, Armateurs de France invite 400 personnalités du monde maritime pour une soirée de gala. À cette occasion, est remis le trophée de la Charte Bleue qui récompense la compagnie la plus proactive et la plus engagée en matières sociale et environnementale.

## NOS PUBLICATIONS



L'ensemble des supports produits par Armateurs de France est disponible sur notre site web.



5

COMMENT  
ADHÉRER ?

## LA DISTINCTION ENTRE ADHÉRENT ET MEMBRE ASSOCIÉ

Tout **armateur**, c'est-à-dire toute personne ou entreprise exploitant un ou plusieurs navires au commerce peut devenir **adhérent** d'Armateurs de France. Tout organisme ou personne physique

**non armateur** peut adhérer à Armateurs de France comme **membre associé**, s'il partage un intérêt commun avec la profession (courtier, cabinet d'avocat, assureur, etc.).

## TROIS GRANDS PRINCIPES DE COTISATION POUR UN BARÈME ÉQUITABLE

Chaque année, l'Assemblée générale approuve le budget de fonctionnement d'Armateurs de France ainsi que le barème des cotisations. Ce barème est la base du calcul de la cotisation exigible pour chaque adhérent. Pour les adhérents, la cotisation s'appuie sur les principes suivants :

- Une cotisation par entreprise basée sur le chiffre d'affaires
- Une cotisation par navire sur la base du tonnage en tenant compte du pavillon français et du tonnage contrôlé
- Une cotisation spécifique pour les entreprises participant au comité exécutif
- Pour les membres associés, la cotisation annuelle est déterminée par l'Assemblée générale sur une base forfaitaire

Le Responsable des affaires générales est à la disposition des nouveaux adhérents pour leur expliquer ce barème et faire une simulation de la cotisation exigible.

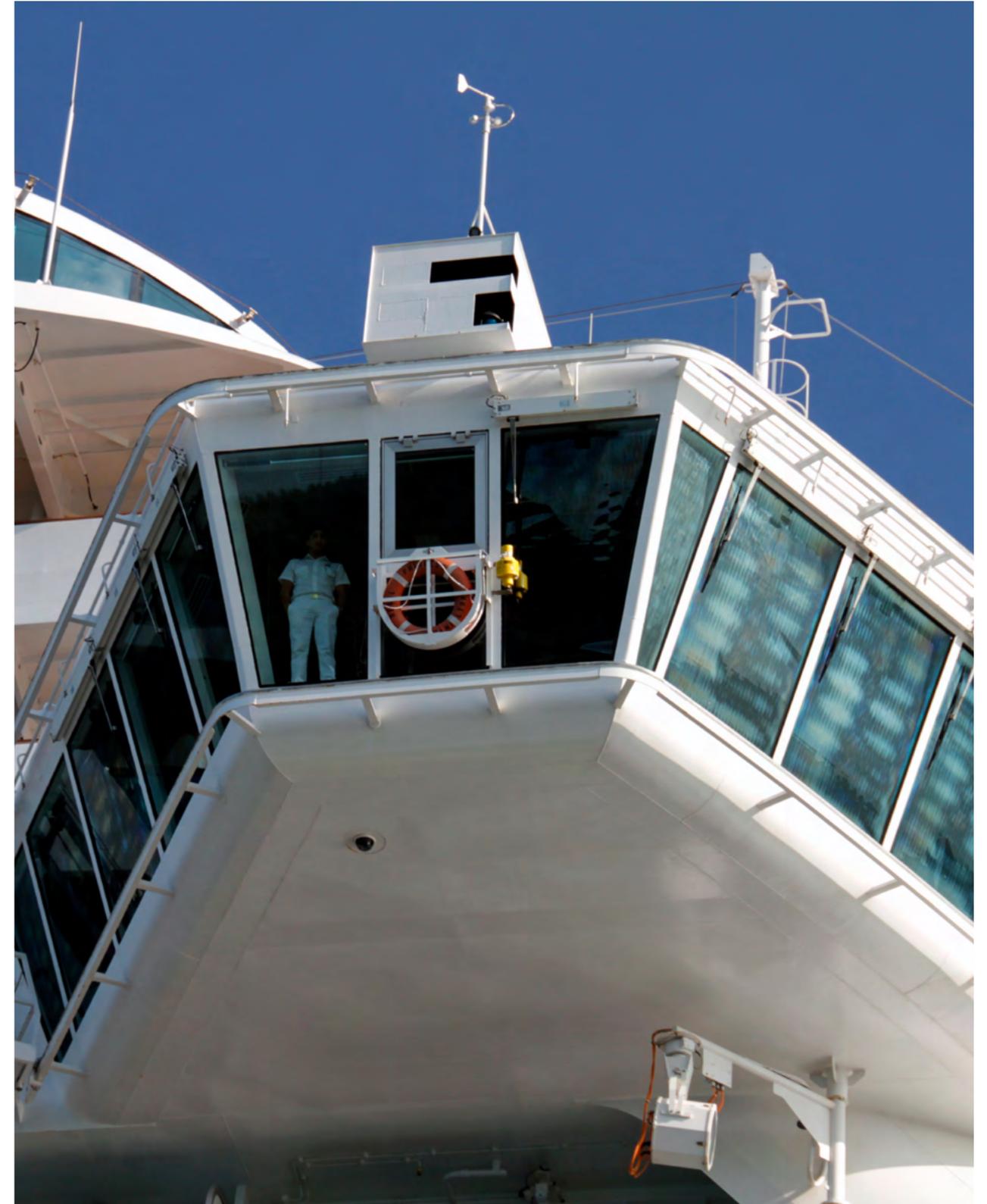
Le barème de cotisation est disponible sur demande.



## MEMBRE ASSOCIÉ

La cotisation des membres associés est définie par accord entre le Délégué général, le trésorier et le demandeur sur une base forfaitaire annuelle. Elle est agréée par le Comité exécutif. Si vous

désirez obtenir une estimation de votre cotisation, nous vous invitons à contacter notre service des affaires générales et comptabilité.





~~~~~ © Photos

Sea © Pixabay, © StudioPONANT-Lorraine Turci ; CMACGM © PHILIP PLISSON  
Oil-tanker-ship-sea © Freepik ; Boat-bow-sailing-blue-mediterranean-sea © Freepik  
Sailboat © DominiqueCalzia - Pixabay ; Whales © Pixabay ; Periscope : © Cocoparisienne - Pixabay  
Ship : © Irodori - Pixabay ; © StudioPONANT-Lorraine Turci ; Ropes © Anestiev - Pixabay  
Ferry-cruise-railing-blue-ocean-buoy : © lunamarina - Freepik  
© LDA \_ Olivier Brunet ; Cargo-ship-sea : © @sermsaks\_s - Freepik  
© JIFMAR\_copyright\_IDEOL\_Xavier Boinet ; Cruise-liner © willi11200 - Pixabay  
© PONANT-PHILIP Plisson ; LDA © Augustin Vandenhove  
Cruise © MonicaVolpin - Pixabay ; LA MERIDIONALE\_ © S.Sauerzapfe

47, rue de Monceau, 75008 PARIS - FRANCE  
Tel. : +33(0)1 53 89 52 52  
[www.armateursdefrance.org](http://www.armateursdefrance.org)

 @ArmateursFR  
 Armateurs de France

  
Armateurs de France